NOUVELLE DEMENTIE

Paris, 19 mars, minuit. — Un journal du soir publie quelques renseignements certains de la mission de M. Léon y Castillo comme ambassadeur d'Espagne en France.

Nous sommes autorisés à démentir cette nouvelle de la façon la plus formelle.

Les employés de la Compagnie des omnibus

Paris, 19 mars. — La Compagnie générale des omnibus n'a encore pris aucune décision relativement aux revendications formulées par les employés.

M. Cuvinot, président du Conseil d'administration de la Compagnie se répondra au Conseil municipal que dès que le conseil d'administration et le bureau de M. Rousselle, président du Conseil municipal, l'avis officiel de la nomination de la commission de conciliation.

Nouvelles Étrangères

LE CABINET ESPAGNOL

Madrid, 19 mars. — Il est probable que sur les conseils du maréchal Martinez Campos la régente confiera à M. Sagasta la mission de former un cabinet.

La "Reina-Regente" retrouvée

Cadix, 19 mars. — Le croiseur *Alphonse-XII*, qui est arrivé ici, a retrouvé la *Reina-Regente*. La navire est submergé sur la côte d'Espagne, à 15 milles de Cadix, près de la plage de Conil, à l'entrée du détroit. Un des mâts dépassait l'eau d'un demi-mètre.

L'*Alphonse-XII* repart avec des plongeurs et des appareils à l'endroit où se trouve la *Reina-Regente*.

La nouvelle du naufrage cause une très grande indescription.

(Conil est une ville de 5,500 habitants de la province de Cadix, située entre la ville de Cadix et le cap Trafalgar, près du cap Roche).

Le mariage du duc d'Aoste

Rome, 19 mars. — Selon le *Capitale*, le mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène aura lieu au printemps. Il restera célébré en famille, en famille, et dans la plus stricte intimité.

Les policiers américains

New-York, 19 mars. — Un inspecteur, six brigadiers et cinq agents de la police qui avaient été décrétés d'accusation hier ont été arrêtés aujourd'hui pour chantage et infractions à leurs devoirs professionnels.

Chronique du Sport

SPORT HIPPIQUE

Grand concours hippique international organisé par le club Hippique dans sa piste du Parc de Barbieux.

Journée du dimanche 28 avril 1895 *à deux heures*. — Prix de classes. — Deux catégories : 1re, chevaux de pur sang ou de 1/2 sang ; 2e, chevaux de traits de 2 à 3 ans, nés et élevés dans les départements du Nord de la France : Aisne, Nord, Oise. Pas de Calais, Somme.

2.000 fr. de prix. — Plaques et Prix de valeur offerts par la Société hippique Française. — Voir les conditions générales.

Entrée : 30 francs. — Les engagements seront reçus chez M. Ed. Ribaucourt, 37, rue du Grand-Chemin, jusqu'au samedi 20 avril.

A quatre heures, concours d'équipages et chevaux de maîtres, sans condition d'âge ni de provenance. — Obstacles à chevaux et en chasse — Entrée, 30 francs par équipage.

1er prix, un objet d'art de 250 francs à l'Écurie. — 2e, une médaille argent et 10 fr. à l'Écurie. — 3e, 5e et 6e prix, Plats de vermeil.

Journée du Lundi 6 mai. — *A 2 h. 1/2*. — Courses au galop. — Sauts d'obstacles. — Prix de la Coupe.

Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme.

15 obstacles environ. — Entrée, 30 fr. — Poids minimum 72 kilos.

1er prix, un objet d'art ou 400 fr. —2e prix, Un objet d'art ou 200 fr. — 3e Un objet d'art ou 100 fr. — 4e, 5e et 6e prix, Plats de vermeil.

Journée du Lundi 6 mai. — *A 2 h. 1/2*. — Courses au galop. — Sauts d'obstacles. — Prix de la Coupe.

Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau haute forme. — 10 obstacles environ.

Entrée : 30 fr. Poids minimum 72 kilos.

1er prix 5 0 fr.; 2e, 300 fr., 3e, 10 fr., 4e, 5e et 6e, Plats de vermeil.

Les courses, engagements de tous les attelages et de tous les chevaux de selle.

Les engagements, accompagnés du montant des entrées avec les renseignements détaillés sur les noms des chevaux engagés, leur robe, leur sexe, etc. doivent être parvenus au secrétaire du Club, M. Ed. Ribaucourt, 37, rue du Grand-Chemin, avant le mercredi 1er mai, à 6 heures du soir.

Passé ce délai, les engagements ne seront plus valables.

Chronique Régionale

L'exportation des fusils

M. Defontaine, député de la 2e circonscription d'Avesnes, vient d'informer M. le ministre de la guerre qu'il a l'intention de lui poser une question à la Chambre, à propos des ventes de fusils effectuées par l'arsenal de Maubeuge à des commerçants de Liége qui les expédieraient, dit-on, à Madagascar.

Conseil de révision de la classe 1894 et revue d'appel

des hommes du service auxiliaire des classes 1874, 1879, 1884, 1888 et 1892 et des hommes de la Réserve de l'armée territoriale de la classe 1874.

Les opérations du Conseil de révision pour la formation de la classe de 1895 aînée pour la Revue d'appel des hommes du service auxiliaire et de la Réserve de l'armée territoriale sont fixées ainsi qu'il suit :

Étrangers au Département. — Samedi 30 Mars, à 2 heures.

Lille. — Lille-Nord, Lundi 1er Avril, 9 heures. (Revue d'Appel, Midi et demie place de la République, pour les hommes du service auxiliaire de Haut-Cantons de Lille). — Lille-Est, Lundi 1er Avril, à 2 heures. (Revue d'Appel, Midi et demie, place de la République pour les hommes du service auxiliaire des Haut Cantons de Lille). — Lannoy, Mardi 2 Avril, 9 heures. Mardi 2 avril, (Revue d'Appel, Midi heure, place de la Mairie.

Valenciennes. — Valenciennes-Nord, Mercredi 3 Avril. 9 heures. Mardi 2 avril, Valenciennes. Mercredi 3 Avril, 2 Heures, (Revue d'Appel, une seule revue pour les trois cantons de Valenciennes: le Mercredi 3 Avril, 1 trois heures et demie, à la caserne Ferrand) (Citadelle). — Condé, Jeudi 4 Avril, 10 heures, (Revue d'Appel, 11 heures et demie, place Verte. — Valenciennes Est, Vendredi 5 Avril, 7 heures et demie, Voir à la date du 3 Avril.

Avesnes. — B.-Aval, vendredi 5 avril 11 heures (revue d'appel à 9 heures 1/2 place de la Mairie). — Le Quesnoy-Est, samedi 6 avril, 10 heures 3/4 Le Quesnoy-Ouest, samedi 6 avril, 11 heures 3/4 (une seule revue pour les deux cantons).

Valenciennes — Douai, lundi 8 avril, 9 h. (revue d'appel à 11 heures 1/2 place de la Mairie. — Bouchain, mardi 9 avril 8 heures 1/2. (revue d'appel à 10 heures 1/2, Façade de la Caserne.

Douai. — Orchies, mercredi 10 avril 9 heures 3/4 (repue d'appel à 10 heures, place de la Mairie. — Arleux, Jeudi 11 avril, 9 heures (revue d'appel à 9 heures 3/4, place de la Mairie. — Douai-Ouest mardi 16 avril, 9 heures ; Douai-Nord, mercredi 17 avril, 8 heures 1/2 ; Douai-Sud, mercredi 17 avril, 10 heures 3/4 (une seule revue pour les trois cantons le mercredi 17 avril à 11 heures 1/2 sur la place d'Armes). — Marchiennes, jeudi 18 avril, 10 heures (revue d'appel à 11 heures 1/2 place de la Mairie).

Lille. — Lille Nord-Est, vendredi 19 avril, 9 heures, voir aux dates des 1er avril et 23 mai. — Lille, vendredi 19 avril, 2 heures, (revue d'appel, 3 heures 1/2, place de la Mairie). — Armentières, samedi 20 avril, (revue d'appel à 11 heures, place de la Mairie). — Lille-Centre, samedi 27 avril, 2 heures 1/2. — Lille Sud-ouest, samedi 27 avril, 2 heures, (revue d'appel, voir aux dates des 1er avril et 24 mai.

Hazebrouck. — Samedi rive D, lundi 29 avril 9 heures. — B.-Amont rive G, lundi 29 avril 10 heures 3/4 (revue d'appel, une seule revue pour les deux cantons, à Bailleul, place de la Mairie.

Lille. — La Bassée, mardi 30 avril, à 8 h. 1/2, (revue d'appel à 11 h. 1/2, place de la Mairie). — Haubourdin, mardi 30 avril, à 2 heures (revue d'appel à 3 h. 1/2, place de la Mairie).

Dunkerque. — Bergues, mercredi 1er mai, à 9 h. (revue d'appel à 10 h. sur la Place).

Dunkerque. — Hondschoote, mercredi 1er mai, à 2 h. (revue d'appel à 3 heures 3/4, place de la Mairie).

Hazebrouck. — Bailleul-Nord-Est, lundi 2 mai, à 7 h. 1/2, et B-Bailleul-Sud-O., jeudi 2 mai, 9 h. 1/2, (une seule revue d'appel pour les deux cantons, à Bailleul, place de la Mairie). Merville, vendredi 3 mai, à 9 h., (revue d'appel à 10 h. 1/4, place de la Mairie).

Hazebrouck. — Hazebrouck-Nord, samedi, 4 mai, à 8 heures; Hazebrouck-Sud, samedi 4 mai, à 9 heures 1/2, (ces seule revue d'appel pour les deux cantons, à Hazebrouck, place de la Mairie. — Cassel, samedi 4 mai, 2 heures 1/2, (revue d'appel à 3 heures 1/2, et de la Mairie.

Lille. — Lille-Ouest, mercredi 15 mai, à 9 h. (Revue d'appel). — Voir aux dates des 1er avril et 23 mai. — Pont-à-Marcq, mercredi 15 mai, à 2 h. (Revue d'appel, 3 heures et demie, place de la Mairie. — Templeuve, jeudi 16 mai, à midi et demi (Revue d'appel, voir aux dates des 18 et 27 mai. — Lille-Sud-Est, vendredi 17 mai, à 9 heures (Revue d'appel, voir aux dates des 1er avril et 24 mai. — Quesnoy-sur-Deule, vendredi 17 mai, à 2 heures et demie (revue d'appel, à 3 h. 1/2, place de la Mairie. — Cambrai-Est, lundi 13 mai, à 9 heures, Cambrai-Ouest, lundi 13 mai, 10 heures 1/2 (une seule revue pour les deux cantons à 11 heures 1/2, sur l'Esplanade. — Carlières, mardi 14 mai, 9 heures 1/2 (revue d'appel à 11 heures, place de la Mairie.

Lille. — Lille-Ouest, mercredi 15 mai, à 9 h. (Revue d'appel). — Voir aux dates des 1er avril et 23 mai. — Pont-à-Marcq, mercredi 15 mai, à 2 h. (Revue d'appel, 3 heures et demie, place de la Mairie. — Templeuve, jeudi 16 mai, à midi et demi (Revue d'appel, voir aux dates des 18 et 27 mai. — Lille-Sud-Est, vendredi 17 mai, à 9 heures (Revue d'appel, voir aux dates des 1er avril et 24 mai. — Quesnoy-sur-Deule, vendredi 17 mai, à 2 heures et demie (revue d'appel, à 3 h. 1/2, place de la Mairie. — Lille, vendredi 17 mai, à midi et demi (Revue d'appel, à 3 heures, sur la Grand'Place, pour les hommes du service auxiliaire des trois cantons de Lille).

Dunkerque. — Bourbourg, lundi 20 mai, 9 heures 1/2 (revue d'appel à 10 heures 1/4, place de la Mairie — Gravelines, lundi 20 mai, 2 heures 1/4 (revue d'appel) 3 heures, place de la Mairie — Wormhoudt, mardi 21 mai, 9 heures 1/2 (revue d'appel) midi 3/4, place de la Mairie — Bergues, mardi 21 mai, 4 heures (revue d'appel) 5 heures, place de la Mairie — Dunkerque-Est, mercredi 22 mai, 8 heures : Dunkerque-Ouest, mercredi 22 mai, 9 heures 3/4, ces seule revue pour les deux cantons à 11 heures, caserne Jean-Bart

Lille. — Lille-Sud, vendredi 31 mai, 2 heures (revue d'appel) à midi 1/2, sur la place de la République, pour les réservistes territoriaux des huit cantons de Lille — Cysoing, samedi 25 mai, 9 heures (revue d'appel) 10 heures, place de la Mairie — Roubaix-Ouest, lundi 27 mai, 8 h. 3/4 (revue d'appel) 10 heures 1/2, sur la Grand'Place, pour les réservistes territoriaux des trois cantons de Roubaix.

Avesnes. — Maubeuge, mardi 28 mai, à 1 heure (revue d'appel à 2 heures, près la Caserne de Gendarmerie). — Soire-le-Château, le mercredi 29 mai, à 8 heures 1/2 (revue d'appel à 9 heures 3/4, place de la Mairie). — Avesnes-Nord mercredi 29 mai, (à 2 heures (revue d'appel à 3 heures, place de la Mairie). — Avesnes-Sud, mercredi 29 mai, à 4 heures (revue d'appel à 5 heures, place de la Mairie). — Maubeuge, mercredi 29 mai, à 4 heures (revue d'appel à 5 heures, une seule revue pour les deux cantons, à 5 heures, place de la Mairie). — Trélon, mercredi 29 mai, à 5 heures (revue d'appel à midi, place de la Mairie). — Landrecies, vendredi 31 mai, à 9 heures (revue d'appel à 10 heures, place de la Mairie. — Berlaimont, vendredi 31 mai, à 3 heures 1/2 (revue d'appel à 4 heures, place de la Mairie).

Les hommes ci-dessus sont ajournés pour visite ou production de pièces.

Les hommes ci-dessus sont seulement cantonal. — Mardi 25 juin, à une heure et demie du soir, à la Préfecture.

Il est à noter : Le Conseil de révision se réunira tous les cantons de Lille, à la Préfecture, rue Jacquemars-Giélée, Lille, et pour les autres cantons du département, à la Préfecture, à la Sous-Préfecture.

AVIS. — Il sera procédé aux lieux et heures indiqués au tableau ci-dessus à une revue d'appel :

1° Des hommes du service auxiliaire faisant partie des classes 1874, 1879, 1884, 1888 et 1892 ;

2° Des hommes de la réserve de l'Armée territoriale appartenant à la classe 1874.

Les hommes ci-dessus à l'appel et qui seront présents dans les communes du canton seront tenus de répondre à la présente convocation, alors même qu'ils appartiendraient à un autre canton sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine. Ils devront être porteurs de leur livret militaire.

Les hommes qui auront un cas de réforme à invoquer devront le faire connaître avant la revue.

Photographie artistique Victor HERMANT

195, GRANDE-RUE, ROUBAIX

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs à partir de 1/r. 50 la douzaine, avec prime Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

1er prix, un objet d'art d'une valeur de 500 francs 2me prix, un objet d'art d'une valeur de 150 francs. 3me prix, un objet d'art d'une valeur de 100 francs. 4me prix, un objet d'art d'une valeur de 50 francs. 5me, 6e et 7e prix, Plats de vermeil.

A quatre heures. — Concours d'équipages et chevaux de maître, sans condition d'âge ni de provenance. — Obstacles à chevaux et en chasse — Entrée, 30 francs par équipage.

1er prix, un objet d'art de 250 francs à l'Écurie. — 2e, une médaille argent et 10 fr. à l'Écurie. — 3e, 4e, 5e et 6e prix, Plats de vermeil.

A quatre heures et demie. Courses au galop. Sauts d'obstacles. Prix des dames.

Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme.

15 obstacles environ. — Entrée, 30 fr. — Poids minimum 72 kilos.

1er prix, un objet d'art ou 400 fr. —2e prix, Un objet d'art ou 200 fr. — 3e Un objet d'art ou 100 fr. — 4e, 5e et 6e prix, Plats de vermeil.

Journée du Lundi 6 mai. — *A 2 h. 1/2*. — Courses au galop. — Sauts d'obstacles. — Prix de la Coupe.

Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau haute forme. — 10 obstacles environ.

Entrée : 30 fr. Poids minimum 72 kilos.

1er prix 5 0 fr.; 2e, 300 fr., 3e, 10 fr., 4e, 5e et 6e, Plats de vermeil.

Les courses, engagements de tous les attelages et de tous les chevaux de selle.

Les engagements, accompagnés du montant des entrées avec les renseignements détaillés sur les noms des chevaux engagés, leur robe, leur sexe, etc. doivent être parvenus au secrétaire du Club, M. Ed. Ribaucourt, 37, rue du Grand-Chemin, avant le mercredi 1er mai, à 6 heures du soir.

Passé ce délai, les engagements ne seront plus valables.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'Œuvre de la Bouchée de pain

Dons reçus : Un ouvrier reconnaissant, 25 centimes. — Un anonyme, 10 kilos de haricots. — Anonyme, 3 fr. — Un heureux gagnant d'un Bonde, 20 fr., des Caves Pommiaux, 2 fr. — Un ami de l'œuvre de la Bouchée de pain, 21 fr. 80. — Un groupe d'habitués de chez M. Paul Regnier, 4 fr.

Grève chez M. Vanlaethem

Les ouvrieres de la filature Vanlaethem n'ont pas travaillé dans la journée d'hier mais pourtant la question de salaire a été réglée. Le travail reprendra partiellement aujourd'hui.

Dans la journée de lundi, trois ouvriers de ladite fabrique sont allés faire du scandale en face de leur atelier.

Un d'entre, nommé Duprez, demeurant rue de Flandre, en a profité pour enlever le portemonnaie d'un de ses amis. Il a été déféré au dépôt de sûreté.

Chambre de commerce de Roubaix

La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, vendredi 22 mars courant, à 4 heures du soir.

Ordre du jour :

1° Proposition pour la nomination d'un membre de la Commission de l'Exposition nationale des Arts industriels de Roubaix.

2° Avis à donner sur le répertoire des Douanes 11,894.

3° Allaque des conclusions d'eau et de gaz dans les lignes de tramways électriques à retour par les rails.

4° Projet de loi sur le monopole des assurances par l'Etat.

5° Communications diverses.

Masques et déguisements

A l'occasion de la Mi-Carême, le maire de Roubaix vient de faire afficher les dispositions suivantes de l'arrêté municipal du 30 février 1895, approuvé par le Préfet le 25 du même mois :

Art. 1er. — Toute personne qui, pendant le temps de carnaval, circulera dans les rues, réunions et lieux publics, masquée, déguisée ou travestie, ne pourra porter ni arme, ni bâton.

Art. 2. — Le lundi 25 mars, à partir de six heures du matin, personne ne pourra circuler, sous le masque ni travesti, sur la voie publique, ou dans les lieux publics.

Art. 3. — Aucun individu ne pourra prendre de déguisements qui paraîtraient de nature à troubler l'ordre public ou blesser la décence et les mœurs, ni porter aucun des insignes ou uniforme appartenant aux ministres des cultes légalement reconnus par l'Etat, soit à un fonctionnaire public, sous la sanction.

Art. 4. — Il est à tendu à toute personne masquée, déguisée ou travestie, d'entrer qui que ce soit, par des invectives, des mots grossiers, ou des provocations injurieuses.

Art. 5. — Elles ne pourront pareillement s'arrêter sur la voie publique pour tenir des discours injurieux, ou provoquer les passants par des gestes ou de paroles ou injures à la morale publique.

Art. 6. — Il est pareillement défendu à tout individu masqué ou non masqué de jeter dans les maisons ou sur les personnes aucun objet ou substance qui puissent blesser, ou salir les vêtements.

Art. 7. — Il est interdit de chanter, de distribuer et de vendre dans les lieux publics ou sur la voie publique des écrits, des chansons, etc., qui n'ont pas été préalablement par l'autorité compétente.

Art. 8. — Un exemplaire des écrits, chansons, etc., dit à 6h, distribués et vendus sur la voie publique et dans les lieux publics, sera déposé préalablement au commissariat central de police.

Art. 9. — Il est défendu à toute personne de paraître masquée ou déguisée sur la voie publique et dans les lieux publics, excepté pendant le temps du carnaval.

Art. 10. — Toute personne masquée, déguisée ou travestie, invitée par l'inspecteur de police ou par un agent de l'autorité, à lever le masque, doit se rendre sur le champ au bureau de police le plus voisin, pour y donner les explications qui peuvent lui être demandées.

Noyé

Depuis dimanche un charbonnier, demeurant rue des Anges, 107, nommé E. Bannaet, 26 ans, était disparu.

Son cadavre a été découvert mardi à 6 heures du soir dans le canal, quai de Calais.

M. Chapé, commissaire de police a ouvert une enquête.

Arrestation d'un expulsé

M. Vilion, commissaire de police du 1er arrondissement a procédé à l'arrestation d'un sieur Paul Guisart, 35 ans, expulsé de France.

Arrestation d'une expulsée

L'agent Vermant a arrêté, lundi soir, une nommée Silvie Balcon, 45 ans, demeurant rue Turgot, 188.

Silvie Balcon qui était ivre lors de son arrestation, est expulsée de France depuis le 16 février 1895.

Trouvaille

Hier, vers 7 h. 1/2 du matin, M. Charles Lampe, 65 ans, veilleur de nuit, demeurant rue Cadeau, 107, a trouvé près du pont de la République, un paquet contenant un pantalon noir, une jaquette noire, une cangouette de soie et une paire de bottines élastiques.

La trouvaille a été portée à M. Chapé, commissaire de police de la arrondissement.

Un mauvais consommateur

Un sieur Emmanuel Maes, 36 ans, a été arrêté et conduit au poste du 1er arrondissement, pour *outrages et coups envers* M. Demoré, cabaretier, rue du Chemin-de-Fer, 39.

Arrestation pour vol

M. Broigne, commissaire de police, a procédé mardi soir à l'arrestation de Laure Delaher, femme Darvissart, 21 ans, *demeurant en chambre, rue des Longues-Haies*, 105, inculpée de vol au préjudice de son propriétaire.

Une chute

Lundi soir, M. Adolphe Parain, 65 ans, tailleur, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, était allé coucher quand dans l'escalier il trébucha et tomba du 3e étage.

Mal atteint il fut relevé par des voisine et transporté à l'Hôtel-Dieu, où M. Largillière, docteur, lui donna les soins nécessaires.

Combat de coqs

Jeudi 21 mars, à l'*Enfer*, 5 de 5 mort pour 100 f. tous poulets, cette partie se jouera samedi 23 courant. Tout avec les Bons-Z gs de Roulers. Mise au parc à 4 heures 1/2.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 11 au 16 mars 1895

	Nombre de colis	Balles
Soie. . . .	6	570
Laine peignée	6,445	736,816
Laine filée	1,301	158,131
Blousses. .	406	9,070
Coton. . .	343	34,836
Totaux. .	8,501	940,353
Démarquage. .	35 1/2 opérations	
Tirage . . .	670 1/2 id.	

Le Directeur,
L. BIPPER

Le tamponnement

DE TOURCOING

L'instruction judiciaire ainsi que l'enquête faite par la Compagnie du Nord pour établir les responsabilités dans l'accident de chemin de fer qui s'est produit lundi matin, à hauteur de la barrière de la Tossée, sont à peu près terminées.

Disons d'abord que le garde-frein du train de marchandises tamponné, Georges Legrand n'était dans la circonstance qu'un serviteur auxiliaire. Il appartient en effet au dépôt d'Hazebrouck, et a déclaré avoir parfaitement effectué le trajet entre Dunkerque et Tourcoing ; le lendroit où le train avait stoppé le garde-frein dit qu'il se pensait à couvert par le disque du boulevard d'Halluin. Enfin il affirme qu'en entendant le sifflet de la locomotive du train de voyageurs 2563 il a mis tout de suite le voie et s'est porté à une assez grande distance en arrière en agitant une lanterne rouge, comme le prescrit le réglement quand il fait du brouillard et qu'un drapeau ne peut être apporté.

D'un autre côté, le chef de train Richard qui se trouvait dans le fourgon de tête du train de voyageurs dit que lorsque ce train fut à 30 mètres du train de marchandises que le mécanicien renversa la vapeur, il aperçut le garde-frein sur la voie près de son train et qu'il lui cria de rentrer en toute hâte.

Le mécanicien Pierre Bernard a été également interrogé et déclare qu'en passant au sémaphore 7 b s, près du pont viaduc, il demanda si la voie était libre et que ce dernier lui répondit affirmativement, en lui disant qu'il y avait 13 minutes que le train de marchandises était passé.

Le mécanic ajoute qu'il se mit alors en marche à une allure modérée, comme il devait le faire, puisqu'il était muni d'un « bulletin de permission ».

Mais l'enquête menée par la Compagnie aurait établi que le mécanicien ne conduisait pas son train assez doucement, qu'en dans les conditions il ne se trouvait il ne pas encore de belle façon qu'un homme eut pu suivre le train à pied.

Les suites qui seront données très probablement aux enquêtes amèneront des poursuites correctionnelles contre le mécanicien et le garde-frein.

Coïncidence curieuse, M. Pierre Bernard qui se trouve avoir sa responsabilité engagée dans cette affaire, aufait été nous a-t-on dit, l'objet d'y a de cela quelques mois, d'une réprimande de la Compagnie pour avoir pris son sang-froid et une observation stricte du réglement, évité un coup de tampon à St-Maurice.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'Œuvre de la Bouchée de pain

Dons reçus : Un ouvrier reconnaissant, 25 centimes. — Un anonyme, 10 kilos de haricots. — Anonyme, 3 fr. — Un heureux gagnant d'un Bonde, 20 fr., des Caves Pommiaux, 2 fr. — Un ami de l'œuvre de la Bouchée de pain, 21 fr. 80. — Un groupe d'habitués de chez M. Paul Regnier, 4 fr.

Grève chez M. Vanlaethem

Les ouvrieres de la filature Vanlaethem n'ont pas travaillé dans la journée d'hier mais pourtant la question de salaire a été réglée. Le travail reprendra partiellement aujourd'hui.

Dans la journée de lundi, trois ouvriers de ladite fabrique sont allés faire du scandale en face de leur atelier.

Un d'entre, nommé Duprez, demeurant rue de Flandre, en a profité pour enlever le portemonnaie d'un de ses amis. Il a été déféré au dépôt de sûreté.

Chambre de commerce de Roubaix

La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, vendredi 22 mars courant, à 4 heures du soir.

Ordre du jour :

1° Proposition pour la nomination d'un membre de la Commission de l'Exposition nationale des Arts industriels de Roubaix.

2° Avis à donner sur le répertoire des Douanes 11,894.

3° Allaque des conclusions d'eau et de gaz dans les lignes de tramways électriques à retour par les rails.

4° Projet de loi sur le monopole des assurances par l'Etat.

5° Communications diverses.

Masques et déguisements

A l'occasion de la Mi-Carême, le maire de Roubaix vient de faire afficher les dispositions suivantes de l'arrêté municipal du 30 février 1895, approuvé par le Préfet le 25 du même mois :

Art. 1er. — Toute personne qui, pendant le temps de carnaval, circulera dans les rues, réunions et lieux publics, masquée, déguisée ou travestie, ne pourra porter ni arme, ni bâton.

Art. 2. — Le lundi 25 mars, à partir de six heures du matin, personne ne pourra circuler, sous le masque ni travesti, sur la voie publique, ou dans les lieux publics.

Art. 3. — Aucun individu ne pourra prendre de déguisements qui paraîtraient de nature à troubler l'ordre public ou blesser la décence et les mœurs, ni porter aucun des insignes ou uniforme appartenant aux ministres des cultes légalement reconnus par l'Etat, soit à un fonctionnaire public, sous la sanction.

Art. 4. — Il est à tendu à toute personne masquée, déguisée ou travestie, d'entrer qui que ce soit, par des invectives, des mots grossiers, ou des provocations injurieuses.

Art. 5. — Elles ne pourront pareillement s'arrêter sur la voie publique pour tenir des discours injurieux, ou provoquer les passants par des gestes ou de paroles ou injures à la morale publique.

Art. 6. — Il est pareillement défendu à tout individu masqué ou non masqué de jeter dans les maisons ou sur les personnes aucun objet ou substance qui puissent blesser, ou salir les vêtements.

Art. 7. — Il est interdit de chanter, de distribuer et de vendre dans les lieux publics ou sur la voie publique des écrits, des chansons, etc., qui n'ont pas été préalablement par l'autorité compétente.

Art. 8. — Un exemplaire des écrits, chansons, etc., dit à 6h, distribués et vendus sur la voie publique et dans les lieux publics, sera déposé préalablement au commissariat central de police.

Art. 9. — Il est défendu à toute personne de paraître masquée ou déguisée sur la voie publique et dans les lieux publics, excepté pendant le temps du carnaval.

Art. 10. — Toute personne masquée, déguisée ou travestie, invitée par l'inspecteur de police ou par un agent de l'autorité, à lever le masque, doit se rendre sur le champ au bureau de police le plus voisin, pour y donner les explications qui peuvent lui être demandées.

Noyé

Depuis dimanche un charbonnier, demeurant rue des Anges, 107, nommé E. Bannaet, 26 ans, était disparu.

Son cadavre a été découvert mardi à 6 heures du soir dans le canal, quai de Calais.

M. Chapé, commissaire de police a ouvert une enquête.

Arrestation d'un expulsé

M. Vilion, commissaire de police du 1er arrondissement a procédé à l'arrestation d'un sieur Paul Guisart, 35 ans, expulsé de France.

Arrestation d'une expulsée

L'agent Vermant a arrêté, lundi soir, une nommée Silvie Balcon, 45 ans, demeurant rue Turgot, 188.

Silvie Balcon qui était ivre lors de son arrestation, est expulsée de France depuis le 16 février 1895.

Trouvaille

Hier, vers 7 h. 1/2 du matin, M. Charles Lampe, 65 ans, veilleur de nuit, demeurant rue Cadeau, 107, a trouvé près du pont de la République, un paquet contenant un pantalon noir, une jaquette noire, une cangouette de soie et une paire de bottines élastiques.

La trouvaille a été portée à M. Chapé, commissaire de police de la arrondissement.

Un mauvais consommateur

Un sieur Emmanuel Maes, 36 ans, a été arrêté et conduit au poste du 1er arrondissement, pour *outrages et coups envers* M. Demoré, cabaretier, rue du Chemin-de-Fer, 39.

Arrestation pour vol

M. Broigne, commissaire de police, a procédé mardi soir à l'arrestation de Laure Delaher, femme Darvissart, 21 ans, *demeurant en chambre, rue des Longues-Haies*, 105, inculpée de vol au préjudice de son propriétaire.

Une chute

Lundi soir, M. Adolphe Parain, 65 ans, tailleur, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, était allé coucher quand dans l'escalier il trébucha et tomba du 3e étage.

Mal atteint il fut relevé par des voisine et transporté à l'Hôtel-Dieu, où M. Largillière, docteur, lui donna les soins nécessaires.

Combat de coqs

Jeudi 21 mars, à l'*Enfer*, 5 de 5 mort pour 100 f. tous poulets, cette partie se jouera samedi 23 courant. Tout avec les Bons-Z gs de Roulers. Mise au parc à 4 heures 1/2.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 11 au 16 mars 1895

	Nombre de colis	Balles
Soie. . . .	6	570
Laine peignée	6,445	736,816
Laine filée	1,301	158,131
Blousses. .	406	9,070
Coton. . .	343	34,836
Totaux. .	8,501	940,353
Démarquage. .	35 1/2 opérations	
Tirage . . .	670 1/2 id.	

Le Directeur,
L. BIPPER

TOURCOING

Descente du juge d'instruction

M. Delaîs, juge d'instruction, accompagné de son greffier Duparcq, sont descendus hier après-midi à Tourcoing pour poursuivre l'instruction de cette affaire de vol de titres, commis à Wynagle (Belgique), il y a 18 mois environ. On sait que des individus qui étaient venus se fixer à Tourcoing peu de temps après le vol et notamment les époux Strobel, qui ont été extradés il y a quelques temps sont compromis dans ce vol.

M. le juge d'instruction s'est rendu, toujours pour la même affaire, à Neuville, où a perquisitionné dans une maison. On n'a pas trouvé de titres volés, et le magistrat s'est borné à saisir un morceau d'étoffes.

Les conséquences d'un abus de confiance

M. Callibotet, négociant en laines, rue de Lille, était en pourparlers avec un négociant de Lille pour la vente de plusieurs milliers de kilos de laines. M. Callibotet avoyant une de ses ouvriers portant un bureau télégraphique une dépêche qui devait être la sanction de l'affaire et suspens. Or l'ouvrier Martial C., 22 ans, décachetait la dépêche et s'approprie les 65 centimes.

Son patron manqua son importante affaire. Plainte fut déposée et l'ouvrier indélicte sera poursuivi.

Singuliers logeurs

Mme Verplanque, cabaretière, rue de Paris avait loué une chambre garnie aux époux Dr... depuis près d'un an. Elle n'apercut dans ces derniers temps que la femme Virginie D..., 40 ans, avait fait disparaître des objets de litrie. Plainte fut déposée. Les objets ont été retrouvés au Mont de Piété où ils avaient été engagés à deux époques différentes.

Affaire de coups

Une bande de jeunes garçon, du Brun-Pain, s'amusaient dimanche soir sur la voie publique. D'un côté se trouvaient les frères Jacquart 18 ans, Adolphe 23 ans de 12 et 13 ans, d'un autre côté d'autres jeunes gens dont César Dujardin, 16 ans. Ce dernier s'est pris aux frères Jacquart et les frappa violemment en les frappant à coups de pieds. L'un d'eux, Martial, a reçu une blessure au front, son frère qui a été renversé dans un fossé et frappé brutalement se plaint de vives douleurs de reins.

Ils ont reçu les soins de M. le docteur Bernard.

Un procès-verbal a été rédigé à charge de l'agresseur qui malgré son jeune âge a déjà été condamné.

La Fraude

Les préposés des douanes de la brigade de Neuville ont arrêté hier les nommés Cyr Lemaire et Henri Rogier, âgés de 19 ans, nés et demeurant à Roubaix et Florence Dhaas, 30 ans, commerçante à Roubaix, qui faisaient la fraude d'allumettes et étaient signalés. Ils ont été remis à la gendarmerie.

Don aux pauvres

Monsieur Gustave Vanoutryve, boulanger, rue de la Latte 8 à Tourcoing a fait parvenir à la caisse des Bureaux de Bienfaisance la somme de vingt-cinq francs.

L'Administration charitable a décidé d'affecter cette somme à l'œuvre du pré du linge.

Concours de Billard-labyrinthe

Voici le résultat du grand concours de billard-labyrinthe qui a eu lieu dimanche 17 et lundi 18 mars, rue J. B. Bonte, cafetier de l'Hôtel-de-Ville promenade.

Le prix, un objet d'art, MM. Dugardin, 3308 points. — 2e, M. Frasez, Henri Jouvenel, 3639 p. — 3e, 12 fr., F. Lefebvre, 3610 p. — 4e, 9 fr., Jean Cau, 2160. — 5e, 7 fr., Léon Kinnaert, 2130. — 6e, 5 fr., F. Meunier, 2549 — 7e, un superbe lapin, A. Glorieux, 2170. — 8e, (bas nombre), un joli réveil, Henri Jouvenel, 2170.

Beaucoup d'animation n'a cessé de régner pendant ces deux journées et de l'avis de tous les amateurs, on a vu rarement de si beaux points.

WATTRELOS

La Musique municipale donnait dimanche son grand concert annuel.

La salle de Mme veuve Parent était trop petite pour contenir les amis et les administrateurs de cette plus ancienne société.

Grand succès pour M. Greniaux, ténor, dans *Pensée d'Automne* et la *Creda du Paysan* ; M. Vergin, baryton, dans l'air du *Bal Masqué* et le *Coupe du roi de Thulé*. Comme instrumentistes, M. Bodin, clarinettiste, et M. Verzaal, flûtiste, ont été goûtés de la musique ; M. Dupon, comique, et M. Vroman, pianiste.

Le clou du concert était le Robb' à Fortesimo, clowns musicaux, dans deux numéros très développants. Le premier, Antonnetin musical ; et le second, Pavesus mélomane. Les rappels et les bis n'ont pas manqué à ces vaillants artistes.

Croix. — La société chorale Sainte-Cécile vient de remettre, par voie du journal, pour les pauvres de Croix, une somme de 14 fr. 30, qui représente l'excédant de la caisse de cette société.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 54

LES DRAMES DE LA PAIX

PANTALON ROUGE

TROISIÈME PARTIE

LE PORT DE L